

COMPTEURS LINKY

Une information a eu lieu en mairie sur les compteurs communicants Linky avec une personne d'ERDF et deux représentants de la mairie, nous avons fait part de **nos inquiétudes, nos interrogations. Sachez que :**

Des habitants de la Commune ont décidé de refuser l'installation de ce compteur pour plusieurs raisons.

Une augmentation de facturation : Liée au mode de comptage qui est différents ainsi qu'aux risques de frais consécutifs aux pannes et incendies. et à la ventilation du coût (4 milliards) sur la taxe d'acheminement

Selon l'UFC-Que choisir : " 37 % des consommateurs seront dans l'obligation de contracter un abonnement supérieur et donc plus onéreux ". http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/09/24/l-ufc-que-choisir-denonce-les-couts-caches-du-compteur-intelligent-linky_3483413_3234.html

Risque pannes ou détériorations: dues aux radiofréquences injectées dans les circuits électriques et avec des dégradations possibles de matériels électroniques, électroménagers et domotique, risque de microcoupures.

Un caractère intrusif : des problèmes de sécurité avec risque de piratage du réseau mais aussi de la vie privée due à l'exploitation et aux transmissions des données liées aux consommations électriques en temps réel dans l'habitat.

Compteur pas adapté dans nos logements : « Linky » injecte des radiofréquences dans les circuits électriques qui ne sont pas prévus pour véhiculer de telles fréquences. Leurs fils de cuivre devraient être blindés pour supporter ces ondes qui rayonnent autour des câbles.

Coût pour la Société et environnemental : Perte d'emplois à terme, pas de recyclage prévus pour les anciens compteurs qui fonctionnent très bien aujourd'hui.

Danger sur la santé : Depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences qu'émet le LINKY sont officiellement reconnues **POTENTIELLEMENT CANCÉRIGÈNES** par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS. <http://www.priartem.fr/Nouvelles-precisions-de-l-OMS.html>
Le Professeur Dominique Belpomme, cancérologue réputé et son équipe, en pointe sur ces problématiques et qui consulte dans son cabinet de médecine à Paris. <https://vimeo.com/141673651>

À ce jour plus de 190 communes en France se sont opposées à la pose de ces compteurs, en Seine et Marne (Melun, Varennes- sur Seine, Mouy-sur-Seine, Valence en Brie, Villiers sous Grez ...) <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

et des directeurs d'écoles (Ecole à Marseille, Diwan, Crozon..) Considérant que les enfants passent au minimum 5h par jour à l'école, ils seront exposés aux ondes puis en rentrant chez eux ils seront de nouveaux exposés, (alors que les antennes de relais ont été démontées près des écoles pour éviter l'exposition aux ondes !!!)

L'Allemagne, la Belgique, L'Autriche ont renoncé à ses compteurs et actuellement en Californie ils sont en trains d'être DÉMONTÉS.

Des scientifiques et des médecins alertent et dénoncent les méfaits de ces compteurs.

Il convient de s'interroger véritablement sur l'installation sur ce type de compteur et d'appliquer le principe de précaution.

OUI aux nouvelles technologies qui améliorent la vie quotidienne

MAIS NON à celles qui ont un impact sur la santé etc.....Évitons un nouveau scandale sanitaire

Nous demandons à la commune de prendre une délibération afin d'appliquer le principe de précaution pour le non déploiement des compteurs Linky sur la commune, même si celle-ci a délégué aux SDESM (syndicat départemental des énergies de Seine et Marne) elle peut prendre une délibération comme d'autres communes l'ont déjà fait

N'hésitez pas à visiter les liens que nous vous communiquons et voir d'autre sur le sujet, pour vous faire votre propre avis

Pour les personnes ayant décidé de refuser le remplacement de leur compteur actuel par le compteur Linky. Vous n'êtes pas seul et contacter le collectif,. Ne pas se laisser impressionner par des arguments comme « on va vous couper l'électricité, vous n'avez pas le choix, de plus si votre compteur est à l'intérieur ne pas les faire entrer chez vous.

Il faut agir très rapidement

Suivez la procédure suivante : Adresser le modèle du courrier joint (ou autres) en lettre recommandée avec accusé de réception

Faire une copie pour la Mairie

Si votre compteur est accessible à l'extérieur, veuillez coller une copie de votre courrier sur votre compteur

Les témoignages se multiplient : les installateurs n'hésitent pas à pénétrer dans les jardins et à changer les compteurs pendant votre absence. Soyez vigilants !

Un collectif existe sur la Commune, bientôt des informations seront disponibles: sur Internet à l'adresse suivante : drevf.free.fr/stoplinky/

Pour tous renseignements vous pouvez contacter

Frédéric : 01 64 78 10 22 Patricia : 06 77 16 51 29

Ou par courriel : : stoplinkybransles@free.fr

Quelques sites d'information sur les compteur Linky :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

<http://www.santepublique-editions.fr> (lien vers un film sur l'équivalent du Linky tourné au Québec, et les documents évoqués dans la présente lettre).

<http://www.next-up.org/France/Linky.php> (plusieurs vidéos explicatives en ligne).

<http://www.robindestoits.org>

<http://www.criirem.org>

<http://www.priartem.fr>

Ne pas jeter sur la voie publique